

cet organisme. D'autre part, la négociation d'un projet de convention sur les droits de l'enfant va bon train, la plupart des articles de fond ayant été adoptés en première lecture. Un groupe de travail de la CDH, chargé d'élaborer une déclaration sur le droit des personnes appartenant à des minorités, a examiné une étude sur la définition des minorités, préparée par le Canadien qui siège à la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

La CDH s'est penchée sur les rapports de violations des droits de la personne au Chili, au Guatemala, au Salvador, en Afghanistan et en Iran. Pour la première fois, une résolution sévère mais juste, condamnant la situation des droits de la personne au Chili, a été adoptée par consensus. Également pour la première fois, la Commission a approuvé une résolution demandant à un rapporteur spécial de signaler les cas de non-conformité avec la Déclaration sur l'intolérance religieuse. Le Canada a continué de participer activement à l'examen de formes particulières de violations, comme les disparitions forcées ou involontaires, les états de siège, et les exécutions sommaires ou arbitraires.

À la dernière session de la CDH, la délégation canadienne a pu voir une de ses initiatives arriver à terme : le lancement d'un groupe de travail à participation ouverte, sous la présidence de l'Australie, à qui a été confié le soin de préparer une déclaration sur le droit de promouvoir les droits de la personne (les Défenseurs des droits de la personne). Ce groupe se réunira à nouveau durant une semaine, immédiatement avant l'ouverture de la quarante-troisième session du Comité.

Pour la deuxième année consécutive, le Canada a envoyé une délégation d'observation à la session du Comité. Dirigée par le commissaire en chef de la Commission canadienne des droits de la personne, Gordon Fairweather, et composée de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, la délégation a participé à bon nombre des délibérations et coparrainé plus de vingt résolutions.

Le Canada a également annoncé son intention de se faire élire à la CDH à l'occasion des élections tenues à l'ECOSOC au printemps de 1986.

À la session du printemps de l'ECOSOC, en mai 1985, le Canada a activement milité en faveur de changements qui permettraient à cet organisme de s'acquitter de ses obligations quant au contrôle de l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le groupe de travail réunissant des experts gouvernementaux a été transformé en un comité de 18 experts indépendants.

Au cours de l'année écoulée, la Direction générale des organisations internationales a été réorganisée. C'est ainsi qu'une Direction des droits de la personne et des affaires sociales a été créée pour mieux coordonner et intégrer les considérations liées aux droits de la personne dans la politique étrangère globale du Ministère.

La nouvelle Direction a cherché à multiplier les consultations avec les nombreuses ONG qui s'intéressent aux droits de la personne. Avant que ne débute la quarante-deuxième session de la CDH, le Ministère a tenu une séance de consultation de deux jours. Des représentants de grandes ONG ont alors présenté des exposés et des mémoires et participé à des discussions exhaustives.

En ce qui concerne l'application bilatérale de la politique canadienne sur les droits de la personne, nos missions à l'étranger ont continué de rapporter les développements en

la matière dans leurs pays d'accréditation et de faire des démarches auprès des gouvernements hôtes pour faire le point sur les cas d'un intérêt particulier pour le Canada. Les visites de ministres et de hauts fonctionnaires canadiens dans les pays en question et les visites au Canada de leurs homologues étrangers ont fourni d'autres occasions de faire part, en privé, mais de façon vigoureuse, de la position du Canada dans le domaine des droits de la personne.

Commission de la condition de la femme

Composée de 32 membres, la Commission de la condition de la femme est, aux Nations Unies, l'organe central chargé des questions liées à la promotion et à l'intégration des femmes. Elle se réunit tous les deux ans, à Vienne, pour formuler des recommandations sur les préoccupations des femmes au sein de l'ONU, recommandations qu'elle soumet à l'examen du Conseil économique et social et ensuite, de l'Assemblée générale des Nations Unies.

À la réunion de février 1986, le Canada a réussi à faire accepter que la Commission se réunisse en session extraordinaire en 1987, pour discuter des révisions très importantes apportées au plan à moyen terme ainsi qu'au plan à moyen terme à l'échelle du système, concernant le rôle de la femme dans le processus de développement. Ces révisions budgétaires sont nécessaires pour planifier la prochaine période financière (1988-1989 et 1990-1995), afin que puissent être appliquées les Stratégies prospectives d'action pour l'avancement de la femme, adoptées à Nairobi.

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Le Canada prépare actuellement son deuxième rapport au Comité de l'ONU, composé d'experts indépendants chargés d'examiner la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le premier rapport, déposé en janvier 1985, a été bien accueilli et il a suscité un vif intérêt parmi les membres du Comité. Le deuxième rapport, présenté en janvier 1987, sera en quelque sorte un suivi du premier, détaillant les progrès réalisés dans le domaine de l'application de la Convention.

La Convention oblige les États qui y sont parties à présenter tous les quatre ans un rapport national et à prendre des mesures appropriées, y compris sur le plan législatif, afin de réaliser, dans les faits, l'égalité entre les hommes et les femmes et d'assurer le plein épanouissement et l'avancement des femmes dans la société.

En mars 1986, à la réunion des États parties à New York, le Canada a fait porter à l'ordre du jour un échange de vues sur la question des réserves pouvant être apportées à la Convention. Les États s'occuperont maintenant de réunir leurs perceptions sur cette question et les présenteront au Secrétaire général des Nations Unies à la session de l'Assemblée générale qui se tiendra à l'automne.

Troisième Conférence mondiale de la femme

La troisième Conférence mondiale de la femme a été convoquée en juillet 1985, à Nairobi, au Kenya, pour examiner et évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985). Le Canada s'est classé parmi les premiers pays au titre de sa contribution financière à la Conférence. Le gouvernement a veillé à ce que la délégation à